

**DÉLIBÉRATION N° 077/2023**

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

L'an deux mille vingt-trois,

Le neuf juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 1 juin 2023.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, adjoints

Mme Métayer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Bennani, M. Marion, Mme Douaisi, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Guiu (pouvoir à M. Gaglione), M. Quéraud (pouvoir à M. Kabbaj), M. Audubert (pouvoir à Mme Bourgeois), Mme Burgaud (pouvoir à M. Letrouvé), M. Bouyer (pouvoir à M. Faës), M. Soccoja (pouvoir à Mme Douaisi), Mme Leray (pouvoir à Mme Métayer), M. Le Forestier (pouvoir à M. Louarn), Mme Lelion (pouvoir à M. Chusseau), M. Le Breton (pouvoir à Mme Cabaret-Martinet), Mme Bihan (pouvoir à M. Nicolas)

**Absents non excusés :**

Mme Desgranges, conseillère municipale

Isabelle Coirier a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS :**

**Mme Agnès Bourgeais** donne lecture de l'exposé suivant :

Mme la Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant l'ouverture du scrutin, Mme la Maire a constaté que 4 listes de candidats avaient été déposées, dans l'ordre de dépôt suivant :

- Liste Rezé Citoyenne
- Liste Rezé à Gauche Toute
- Liste des communistes et républicains de Rezé
- Liste Les écologistes

**Le conseil municipal,**

- procède, par vote à bulletin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Loïc SIMONET, Mme Elisabeth DOUAISSI, M. Maxime VENDE, Mme Gulasor UZUNPINAR.

**Déroulement du vote et dépouillement :**

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : **43**
- Nombre de votants : 42
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : **39**

Résultats :

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre délégués supplémentaires obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LISTE REZE CITOYENNE	31	14	12
LISTE REZE A GAUCHE TOUTE	3	1	1
LISTE COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS DE REZÉ	2	0	0
LISTE LES ECOLOGISTES	3	1	1

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

ID : 044-214401432-20230609-77\_2023-DE

- autorise Mme la Maire à prendre toute les mesures d'exécution pour mettre en œuvre la présente délibération.

La maire,  
Agnès Bourgeois

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.